

Le Musée du Nouveau - Brunswick

États financiers consolidés
31 mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
États de la situation financière	2
États des opérations financières et changements dans le solde des fonds	3
Notes aux états financiers	4 - 15

Rapport des vérificateurs

Tel: (506) 635-1802
Fax: (506) 635-1832

Aux actionnaires de Le Musée du Nouveau - Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Musée du Nouveau-Brunswick** (le Musée), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2011 et les états consolidés des opérations financières et changements dans le solde des fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte du contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

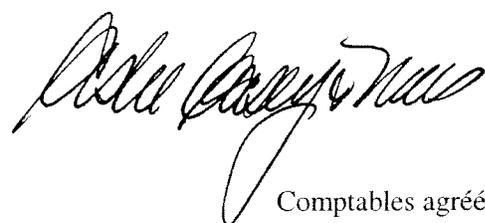
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le 25 juin 2011

Saint John, N.B.


Comptables agréés

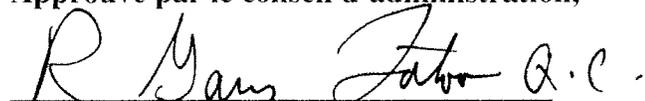
Le Musée du Nouveau - Brunswick

États consolidés de la situation financière

31 mars 2011

	Fonds de fonctionne- ment	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affecté	Fonds de dotation	2011	2010
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Trésoreire	147 266	-	5 054	9 607	161 937	119 250
Placements à court terme (note 3)	74 906	-	13 044	340 137	428 087	147 300
Comptes clients	43 880	-	8 735	10 048	62 663	48 659
Comptes débiteurs - subventions	127	-	144 117	-	144 244	85 488
Sommes à recevoir de la province du NB	-	-	59 505	-	59 505	109 853
Frais payés d'avance	80 543	-	2 140	-	82 683	40 842
Stocks	43 745	-	-	-	43 745	50 320
	390 467	-	232 595	359 792	982 854	601 712
Placements (note 3)	-	-	-	1 342 574	1 342 574	1 491 874
Immobilisations corporelles (note 4)	-	57 965	-	-	57 965	100 256
Collections et Acquisitions (note 2)	2	-	-	-	2	2
	390 469	57 965	232 595	1 702 366	2 383 395	2 193 844
Passif et soldes des fonds						
Comptes créditeurs et charges à payer	125 166	-	92 140	-	217 306	181 934
Sommes à payer à la province du NB	60 492	-	-	-	60 492	-
Emprunt interfonds	186 181	-	(158 005)	(28 176)	-	-
	371 839	-	(65 865)	(28 176)	277 798	181 934
Non affectés	18 360	-	-	-	18 630	17 203
Grevés d'une affectation d'origine interne	-	-	67 079	18 787	85 866	94 054
Grevés d'une affectation d'origine externe	-	-	231 381	-	231 381	222 986
Donations	-	-	-	1 501 718	1 501 718	1 411 606
Gains et pertes non réalisés nets cumulatifs sur les actifs de base susceptibles de vente	-	-	-	210 037	210 037	165 805
Immobilisations corporelles	-	57 965	-	-	57 965	100 256
	18 630	57 965	298 460	1 730 542	2 105 597	2 011 910
	390 469	57 965	232 595	1 702 366	2 383 395	2 193 844

Approuvé par le conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

Le Musée du Nouveau - Brunswick

États des opérations financières et changements dans le solde des fonds
Exercice terminé le 31 mars 2011

	Fonds de fonction - nement \$	Fonds d'immobili - sations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2011 \$	2010 \$
Produits						
Subventions						
Provinciales	2 150 500	-	95 825	-	2 246 325	2 329 554
Fédérales	-	-	142 604	-	142 604	31 501
Revenus de placement	1 251	-	25	57 993	59 269	57 582
Fondation Webster	-	-	-	41 800	41 800	45 420
Services du Musée (note 7)	164 565	-	1 882	-	166 447	195 420
Autres octrois	-	-	284 681	-	284 681	125 146
Legs et les dons	-	-	80 507	43 793	124 300	88 594
	<u>2 316 316</u>	<u>-</u>	<u>605 524</u>	<u>143 586</u>	<u>3 065 426</u>	<u>2 873 217</u>
Charges						
Salaries et avantages sociaux	1 904 607	-	223 600	-	2 128 207	2 097 838
Documents, fournitures et services	449 714	-	345 633	13 629	808 976	689 419
Collections et acquisitions	14 368	-	40 371	-	54 739	52 773
Amortissement	-	42 291	-	-	42 291	45 195
Subventions de recherches	-	-	2 500	-	2 500	5 000
	<u>2 368 689</u>	<u>42 291</u>	<u>612 104</u>	<u>13 629</u>	<u>3 036 713</u>	<u>2 890 225</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(52 373)	(42 291)	(6 580)	129 957	28 713	(17 008)
Gain à la vente de placements	-	-	-	20 743	20 743	4 378
Excédent net (induffisance)	<u>(52,373)</u>	<u>(42 291)</u>	<u>(6 580)</u>	<u>150 700</u>	<u>49 456</u>	<u>(12 630)</u>
Solde du fonds - début de l'année	<u>17 203</u>	<u>100 256</u>	<u>294 238</u>	<u>1 600 213</u>	<u>2 011 910</u>	<u>1 895 144</u>
	(35 170)	57 965	287 658	1 750 913	2 061 366	1 882 514
Cession interne	53 800	-	10 802	(64 602)	-	-
Gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers devenus disponibles pour la vente durant l'année	-	-	-	62 893	62,893	129 396
Rajustement de la reclassification pour les gains inclus dans l'État des opérations	-	-	-	(18 662)	(18,662)	-
Solde des fonds à la fin de l'année	<u>18 630</u>	<u>57 965</u>	<u>298 460</u>	<u>1 730 542</u>	<u>2 105 597</u>	<u>2 011 910</u>

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2011

1. Nature de l'organisme

Le Musée du Nouveau - Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire de Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'oeuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la «Loi») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

2. Principales conventions comptables

Instruments financiers

Le Musée a adopté les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA portant sur la présentation des instruments financiers et l'information à fournir. Ces normes augmentent les exigences de fournir de l'information supplémentaire sur la nature et l'étendue des risques associés aux instruments financiers auxquels une entité est exposée et sur la façon dont ces risques sont atténués.

Constatation des produits

i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes du gouvernement sont constatées lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement, que les services ont été rendus et que la perception est raisonnablement assurée. Les legs et les dons sont constatés au moment de leur réception. Les autres revenus des ventes et des services sont constatés lorsque l'opération est terminée et que la perception est raisonnablement assurée.

ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains et les pertes réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les placements à revenu fixe est constaté pendant la durée de ces placements selon la méthode de l'intérêt réel.

Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou selon

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants:

(i) Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidiens du Musée.

(ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés au mobilier et au matériel du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Le mobilier et le matériel sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs. Comme suit:

Matériel informatique	33%
Matériel	20%
Mobilier	10%

Pour l'année d'acquisition, l'ammortissement est calculé sur le nombre de mois durant lequel les actifs peuvent être utilisés.

(iii) Fonds affecté

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectés à certaines activités spécifiques, dont les suivantes:

Subventions- Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien- Sommes reçues en vertu du programme fédérale d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons- Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Fonds grevé d'une affectation d'origine interne- Sommes affectées par le conseil aux expositions et au renouvellement des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel des sections du conservateur dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

(iv) Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée. Le fonds de dotation comprend différents types de fonds affectés:

Dons généraux- Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital est les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs- Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections- Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

Recherche Fonds de dotation

Fonds Matthew - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

Fonds Christie - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.

Fonds de dotation honorifique - Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les termes et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

Fonds de Webster - Les apports reçus du fonds de Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérées d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-haut. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Placements

Les placements comprennent les titres à capitaux propres et les placements à revenu fixe dont les dates d'échéance est plus de douze mois après la date de fin d'année. Les placements à revenu fixe arrivant à échéance dans les douze suivant la date de fin d'année sont classés comme courants. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et sont enregistrés à leur juste valeur car la direction n'a pas pour principal objectif de générer des profits de la vente des fluctuations à court terme des prix ou de détenir les placements jusqu'à leur échéance. Les coûts de transaction liés à l'acquisition et à la cession des placements sont capitalisés et sont inclus dans les coûts d'acquisition ou réduisent les produits au moment de leur cession. Les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés. L'achat et la vente des placements sont comptabilisés selon la comptabilité de la date de la transaction.

Stocks

Les stocks sont mesurés au coût le plus faible ou de la valeur réalisable nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif au cours des activités, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprenait tous les coûts d'achat et autres coûts engagés pour mettre les stocks dans leur emplacement et leur condition actuels. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits à l'importation, les taxes non recouvrables, le transport, la manutention et les coûts directement attribuables à l'acquisition des stocks.

Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collectins sont passés en charges l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée couvrent divers sujets qui sont pertinents pour le Nouveau-Brunswick : lettres et sciences humaines, archives et recherche, bibliothèque et sciences naturelles. Elles ont été acquises sur une base continue depuis la fondation du Musée en 1842. Les acquisitions en sciences humaines, qui représentent environ 116 000 artefacts, comprennent des artefacts de l'histoire et de la technologie, des beaux arts et des arts décoratifs. Les archives et la bibliothèque de recherche contiennent 375 mètres de matériaux d'archive, 35 000 photographies, 46 400 monographies, y compris 500 titres de revue. Les acquisitions en sciences naturelles, qui représentent environ 356 000 spécimens ou lots de spécimens, comprennent des collections géologiques, paléontologiques, botaniques et zoologiques.

Services contribués

Les bénévoles ont contribué environ 1 600 heures (2010 – 1 100) pour aider le Musée à mener à bien ses activités de prestation de services. La valeur du temps donné n'est pas reconnue dans ces états.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et l'amortissement des stocks. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Placements

Les placements comprennent les éléments suivants:

	2011	2010
	\$	\$
Placements à court terme		
Bons du trésor	93 652	63 004
Obligations arrivant à échéance d'ici un an	<u>334 435</u>	<u>84 296</u>
	<u>428 087</u>	<u>147 300</u>
Placements à long terme		
Obligations	673 002	861 932
Titres en capitaux propres	<u>669 572</u>	<u>629 942</u>
	<u>1 342 574</u>	<u>1 491 874</u>

4. Immobilisations corporelles

	<u>2011</u>		<u>2010</u>
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	249 539	241 744	7 795
Matériel	380 944	340 742	40 202
Mobilier	<u>85 996</u>	<u>76 028</u>	<u>9 968</u>
	<u>716 479</u>	<u>658 514</u>	<u>57 965</u>
			<u>100 256</u>

5. Instruments financiers

En conformité avec le chapitre 3855, « Instruments financiers », comptabilisation et évaluation, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi. Le classement est déterminé par le Musée lors de la comptabilisation initiale de l'instrument, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers du Musée sont classés et évalués comme suit:

Actif / passif financier/	Catégorie	Évaluation
Trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût après amortissement. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période au cours de laquelle le gain ou la perte se produit. Les variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds jusqu'à leur réalisation, et elles sont alors comptabilisées dans l'état des résultats.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif que le Musée recevrait ou verserait lors du règlement d'un actif financier ou d'un passif financier à la date de clôture.

Les justes valeurs des placements sont déterminées par référence aux cours acheteurs publiés sur le marché actif à la fin de l'exercice pour les placements à revenu fixe et les placements dans des titres à capitaux propres.

Gestion des risques

Le Musée gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence potentielle sur sa performance opérationnelle et financière, conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats. Le conseil d'administration surveille la conformité avec la politique de gestion des risques et passe en revue annuellement la politique et les procédures en matière de gestion des risques. Le Musée n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques.

Le Musée est exposé aux risques suivants associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité aux risques spécifiés est fournie lorsqu'il peut y avoir un effet sur les résultats des opérations ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risque au 31 mars 2011 de l'en-cours d'instruments financiers à cette date.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers du Musée et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants

Instruments financiers	Risques				
	Crédit	Liquidité	Change	Risques du marché	
				Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalués au coût après amortissement	x				
Créances			x		
Fournisseurs et charges à payer		x	x		
Évalués à la juste valeur					
Trésorerie – dépôts	x			x	
Placements	x	x	x	x	x

Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Musée ne détient pas directement de sûreté pour ces obligations financières.

Exposition maximale du Musée au risque de crédit au 31 mars 2011 :

	\$
Trésorerie	161 927
Créances	266 412
Placements à revenu fixe canadiens	<u>1 770 661</u>
	<u>2 199 000</u>

Trésorerie et placements : Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements à revenu fixe canadiens est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de créance des entités suivantes: gouvernements, grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements conformément à la politique de placement du Musée.

Créances Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, le Musée ayant une clientèle considérable et diversifiée, et la majeure partie étant des créances des gouvernements et organismes provinciaux et fédéraux. Le Musée applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant de crédit accordé lorsqu'il le juge nécessaire. Le Musée inscrit des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Instruments financiers (suite)

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre des parties.

Les comptes débiteurs après déduction des provisions pour comptes douteux au 31 mars 2011 comprennent les créances clients, les subventions à recevoir et les montants dus de la province du Nouveau-Brunswick. Le classement chronologique de ces montants est résumé comme suit :

	\$
Courant	74 166
De 31 à 60 jours suivant la date de facturation	3 947
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	92
Plus de 90 jours après la date de facturation	<u>188 207</u>
Montant total à recevoir	266 412
Provision pour créances douteuses	<u>-</u>
	<u>266 412</u>

Le Musée doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La conjoncture économique actuelle, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La direction estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que le Musée ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable.

Le Musée respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et aux activités de placement et de financement prévues, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie.

Risque du marché

Le Musée est exposé au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché. Les risques de marché significatifs auxquels le Musée est exposé sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. La monnaie de fonctionnement du Musée est le dollar canadien. Il peut arriver à l'occasion que le Musée conclue des transactions en dollars américains et n'utilise pas de contrats à termes. Le portefeuille de placements du Musée est investi principalement dans des obligations et valeurs canadiennes et est donc exposé à un risque de change minime.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

Le Musée gère son exposition au risque de taux d'intérêt en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fonds excédentaires sont investis dans des bons du trésor à court terme. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats d'exploitation du Musée.

L'objectif principal du Musée en ce qui a trait à ses placements à revenu fixe est d'assurer la sécurité du principal investi et un niveau élevé de liquidité, tout en obtenant un rendement satisfaisant.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres sont peu exposés au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt). Le Musée est exposé au risque de prix sur instruments de capitaux propres en raison de ses placements dans des fonds indiciels de titres de capitaux propres.

Le Musée a une politique de placement et les placements du Fonds de dotation sont gérés par un gestionnaire de fonds professionnel. La politique de placement du Musée vise à assurer que les placements de cet organisme sont investis de façon prudente. Afin d'optimiser les rendements à un niveau de risque approprié, la politique présente des lignes directrices concernant la qualité et la diversité des fonds de placement qui sont composés de 0 % à 10 % de trésorerie et d'équivalents, de 50 % à 60 % de placements à revenu fixe et de 25 % à 40 % de titres à capitaux propres.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Instruments financiers (suite)

Au 31 mars 2011, le Musée avait des placements totalisant 669 574\$ qui étaient exposés à l'autre risque de prix. Si la moyenne des indices de marché à cette date avait été supérieure ou inférieure de 4 %, toutes autres variables étant demeurées constantes, les gains latents sur les placements classés comme étant disponibles à la vente auraient été supérieurs ou inférieurs de 26 782\$, respectivement, en raison de l'augmentation ou de la diminution de la juste valeur des fonds de placement indicieux en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente.

Les analyses de sensibilité fournies dans la présente note doivent être utilisées avec prudence en raison du fait que les variations sont hypothétiques et qu'elles ne sont pas indicatives de la performance future. Les sensibilités présentées ci-dessus sont calculées par référence aux soldes de clôture et leur montant variera en raison des fluctuations des soldes dans l'avenir. En outre, aux fins des analyses de sensibilité, l'incidence d'une variation dans une autre hypothèse particulière sur la juste valeur des instruments financiers a été calculée indépendamment de toute variation dans une autre hypothèse. Les variations réelles d'un facteur peuvent entraîner des variations d'un autre facteur, lesquelles peuvent amplifier ou neutraliser l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

6. Information concernant le capital

Pour ses propres fins, le Musée désigne le capital comme la somme des soldes de ses fonds. Le Musée n'est pas assujéti à des exigences imposées par une source externe sur son capital autre que ses fonds de dotation et ses fonds affectés qui ont été reçus pour des buts précis. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, le Musée a respecté ces restrictions. Les objectifs du Musée dans la gestion du capital est de faire concorder généralement la structure de son capital avec la nature sous-jacente et les conditions des actifs financés et de détenir suffisamment d'actifs nets non affectés pour faire face aux événements financiers négatifs imprévus, afin de maintenir la stabilité de la structure financière. Le Musée cherche à limiter au minimum l'exposition au levier financier et aux obligations financières à un taux variable, et à maintenir suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Musée détient des titres négociables à court terme pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités. Les actifs connexes sont investis selon une politique de placement prudente visant à assurer un rendement à long terme lié au marché.

7. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants:

	2011	2010
	\$	\$
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	239 366	299 277
Droits d'entrée	101 021	91 011
Location d'installations	15 738	24 375
Cotisations des membres	10 899	12 422
	<u>367 024</u>	<u>427 085</u>
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	<u>200 577</u>	<u>231 665</u>
	<u>166 447</u>	<u>195 420</u>

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2011

8. Produits et charges du Fonds de fonctionnement - Comparaison détaillée au budget

	2011 Chiffres réels \$	2011 Budget (non vérifiés) \$
Produits		
Subventions provinciales	2 150 500	2 171 500
Services du Musée	164 565	230 000
	<u>1 251</u>	<u>2 500</u>
Revenus de placement	<u>2 316 316</u>	<u>2 404 000</u>
Charges		
Salaries et avantages sociaux	1 903 607	1 976 900
Activités	224 592	245 000
Section du conservateur et bibliothèque	58 584	80 000
Commercialisation et expansion	88 576	80 000
Expositions et services techniques	67 248	52 500
Activités communautaires	2 727	10 000
Services aux visiteurs	<u>23 355</u>	<u>19 000</u>
	<u>2 368 689</u>	<u>2 463 400</u>
Excédent (insuffisance) des charges par rapport aux produits	<u>(52 373)</u>	<u>(59 400)</u>

9. Engagements

Les versement minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation à long terme s'établissent comme suit:

	\$
Exercices se terminant les 31 mars 2012	6 312

10. Futurs changements comptables

Le Conseil des normes comptables a proposé que les organismes sans but lucratif choisissent une des deux séries de normes comptables disponibles et l'appliquent aux états financiers annuels des exercices financiers à compter du 1^{er} janvier 2012. Le Musée évalue les incidences de l'adoption de ces nouvelles normes.